

## Comment le commun est-il commun ?

À propos du livre de Benjamin Coriat, *La pandémie, l'Anthropocène et le bien commun*

Jean-Marie Harribey

23 janvier 2021

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2021/01/23/comment-le-commun-est-il-commun-a-propos-du-livre-de-benjamin-coriat-la-pandemie-l-anthropocene-et-le-bien-commun>

L'économiste Benjamin Coriat a publié à l'automne dernier *La pandémie, l'Anthropocène et le bien commun* (Les Liens qui libèrent, 2020). Ouvrage qui vient à point nommé pour replacer la crise sanitaire due au coronavirus Covid-19, événement majeur de l'année 2020, dans le cadre de la détérioration écologique planétaire. Loin d'être accidentelle, cette crise doit être comprise comme une manifestation de l'Anthropocène, face à laquelle il convient urgemment d'apporter une réponse centrée sur le bien commun. Telle est la trame de ce livre qui est structuré en quatre chapitres.

### Dans une ère nouvelle, que faut-il faire ?

Le premier chapitre analyse la situation créée par l'Anthropocène comme l'entrée dans « le temps des pandémies à répétition » (p. 14, 18, 44). La raison pour laquelle les crises climatiques et les crises sanitaires risquent de se répéter est l'irruption des zoonoses, dues à l'effacement progressif des barrières entre les habitats des espèces animales et celui de l'espèce humaine. La communauté scientifique avait averti de ce danger depuis plusieurs décennies, mais le SARS-CoV-2 est venu le concrétiser cruellement. Tout en rappelant ce résultat désormais avéré scientifiquement, B. Coriat, s'attache à préciser ce que désigne l'Anthropocène. Nouvelle ère géologique inaugurée par les activités humaines capables de modifier et de dérégler les équilibres écosystémiques, telle que définie par les fondateurs de ce concept, ou bien « mode de développement né du capital et de la propriété privée » (p. 21) ? B. Coriat n'évite pas la question, et semble adhérer à la seconde hypothèse : « *L'Anthropocène est un Capitalocène*, au sens où c'est le mode de développement imposé à "l'humanité" par le capital et ses opérateurs qui est au cœur des explications des destructions constatées et de l'entrée dans un nouvel âge géologique » (p. 21-22). Mais l'auteur continue cependant à se référer au concept d'Anthropocène et à l'utiliser, sans considérer l'antinomie entre les deux concepts, à ses yeux « nullement contradictoires » (p. 23). Il attribue l'Anthropocène aux « chercheurs des sciences de la nature et du vivant » (p. 24), ce qui est exact, et le Capitalocène « principalement [aux] chercheurs en sciences sociales » (p. 24), ce qui n'est pas exact : en effet, d'une part, ce second concept n'émane pas des sciences sociales en général ; d'autre part, il a été proposé par les rares auteurs marxistes se préoccupant d'écologie<sup>1</sup>, et cela dans une perspective anticapitaliste. Le dilemme entre les deux concepts a-t-il besoin d'être tranché s'ils conduisent tous les deux à s'orienter dans une voie non productiviste, non extractiviste ? La réponse dépend de l'importance que l'on donne à l'articulation et à la mise en cohérence des réponses sociales et des réponses écologiques,

---

<sup>1</sup> Rares, mais commençant à être un peu connus : Andreas Malm, cité par B. Coriat, mais aussi, entre autres, Armel Campagne, Jason W. Moore, Paul Burkett, John Bellamy Foster. Pour un aperçu des travaux de ces auteurs, voir Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Le Bord de l'eau, 2020.

c'est-à-dire, *in fine*, aux rapports sociaux que l'on ne peut séparer des rapports des humains à la nature. On y reviendra plus loin.

Dans le deuxième chapitre de son ouvrage, B. Coriat présente sous le terme de « postures », ce qui, à ses yeux, constitue des fausses solutions ou des réponses insuffisantes. La première est la réponse technologique autour de « la géo-ingénierie : dans les chaudrons de la géochimie » (p. 51). Qu'il s'agisse de capture de carbone ou de gestion du rayonnement solaire, on « n'entend en rien intervenir sur les origines du réchauffement climatique », mais « sur leurs seuls "effets", ce qui permettrait de prolonger toutes les pratiques destructrices avérées et dénoncées maintenant depuis de longues décennies » (p. 52-53). Et les lobbys ne manquent pas pour s'engouffrer dans cette voie.

La deuxième fausse solution est celle sur laquelle s'étend le plus B. Coriat (sur 18 pages). Il faut dire qu'elle est moins connue que les autres. Il s'agit du « matsutake<sup>2</sup> », ce champignon qui pousse « dans les ruines des forêts dévastées à l'ombre propice du pin rouge » et qui « est érigé en symbole de la survie » par Anna Tsing, lorsqu'elle « décrit les cueilleurs et leur mode de vie » (p. 64-65). Si B. Coriat s'attache à rapporter cette thèse, c'est qu'elle permet de mettre en avant la notion de « communs latents » (p. 66 et suiv.) propres aux « espèces compagnes » (p. 68, 70) et d'illustrer ce que Tsing nomme le multispécisme. Mais, au final, B. Coriat n'y voit qu'un refuge « dans les interstices et les patchs du capitalisme mondialisé [...] d'autant plus que ce n'est qu'à cette condition que l'Holocène toujours présent [aux yeux de Tsing] pourra dans le temps long accomplir son œuvre régénératrice », écrit-il de manière ironique en dénonçant ce « renoncement » (p. 81-82).

La troisième solution examinée par B. Coriat est la biosécurité, comme « sentinelle de pandémie » (p. 82). Elle présente l'intérêt de « faire dépendre l'irruption de la maladie infectieuse non d'un "accident" contre lequel nul ne pourrait rien et pour lequel nulle prévention n'est possible, mais d'une "rupture de l'équilibre entre les microbes et leurs hôtes dans un écosystème" » selon le chercheur Frédéric Keck. Il s'ensuit une méthode de préparation aux pandémies en installant des « sentinelles » dans des endroits sensibles, comme les élevages d'animaux. Mais, encore une fois, il n'y a pas là de réponse aux causes fondamentales des zoonoses.

### **Comment définir le ou les communs ?**

Avec son troisième chapitre intitulé « Faire face, renouveler nos cadres de pensée », B. Coriat entre dans le cœur de son ouvrage : définir le bien commun face à la « menace dédoublée » constituée par le climat et les zoonoses, au cœur de laquelle se trouve « un même principe de destruction, que nous avons désigné du terme générique d'extractivisme » (p. 94). Le lien qui réunit ces deux événements est le droit de propriété. L'argumentation de B. Coriat se déploie alors en plusieurs temps.

Il commence par s'inscrire dans le sillage d'Elinor Ostrom, poursuivant la réflexion qu'il avait déjà menée dans des travaux antérieurs<sup>3</sup>. Il existe une catégorie nouvelle désignée par « réservoir commun de ressources ». Si ces réservoirs sont « ouverts », ils sont soumis à un extractivisme (p. 102). Cette précision permet de réinterpréter la fameuse « tragédie des communs » de Garrett Hardin comme « *la tragédie des ressources non (ou insuffisamment protégées) ouvertes à l'appropriation privative* » (p. 103). À l'inverse, lorsque ces réservoirs communs de ressources sont gérées « en commun », grâce à des règles qui définissent un

<sup>2</sup> Ou mustaké.

<sup>3</sup> Voir notamment Benjamin Coriat, « Biens communs (approche économique) », in Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochefeld (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, Quadrige, 2017, p. 98-101. D'autres références dans sa bibliographie.

« faisceau de droits » (p. 104), il y a là un premier critère de définition des biens communs : « les ressources sont ou non "gouvernées" » (p. 106).

Une première interrogation naît alors à la lecture du livre. Il y aurait des biens communs qui ne seraient pas un « commun », comme le climat « bien commun non gouverné » (p. 110-111). Or, on vient de voir que le premier critère de définition était justement cet auto-gouvernement par les *commoners*. Quelle est l'origine de cette apparente contradiction ? De manière sous-jacente, l'idée que lesdits « réservoirs communs de ressources » posséderaient naturellement le caractère de biens communs serait-elle toujours un peu présente ? Or, les biens naturels, comme l'eau, l'air, le climat sont-ils naturellement communs ? La réponse est non si l'on admet qu'ils ne le deviennent que par construction sociale<sup>4</sup>. Donc, c'est dans le cadre de cette hypothèse, et uniquement dans celle-là, que l'on peut distinguer les biens naturels des biens naturels érigés en communs... en commun, c'est-à-dire par décision commune. Sinon, le « bien commun non gouverné » n'a aucun sens. D'ailleurs, quelques pages après avoir introduit un doute dans notre esprit, B. Coriat précise bien que « le défi central concernant les biens communs (qu'ils soient globaux, tel l'atmosphère ou le climat) ou locaux (comme c'est le cas d'une forêt ouverte et non protégée) est de les transformer en "communs", c'est-à-dire de les doter d'une gouvernance qui assure leur permanence et leur intégrité » (p. 113). Mais pourquoi réintroduire le doute dans une formule censée le dissiper, en donnant comme exemple de bien commun une forêt *ouverte et non protégée*, donc qui n'est pas un bien commun selon sa propre définition ?

Cette interrogation est l'occasion de revenir sur la théorisation proposée par Ostrom, sur laquelle, en tout cas dans ce livre, B. Coriat n'énonce aucune réserve. Puisque la propriété privée est désignée d'emblée comme l'obstacle décisif à l'établissement de « communs », Ostrom a remarqué elle-même que l'accès aux biens communs (donc gérés en commun) dépendait souvent de la propriété personnelle de chaque *commoner*. Autrement dit, si l'exclusion de certains membres de la communauté à l'accès aux biens est rejetée, la rivalité entre eux est réintroduite. Dès lors, la théorisation d'Ostrom prépare-t-elle convenablement l'insertion de la problématique des biens communs dans une analyse en termes de rapports sociaux (p. 135) ?<sup>5</sup>

Et, lorsque B. Coriat examine le cas des « communs sociaux »<sup>6</sup>, il prend soin à juste titre de revenir à la commission italienne Rodotà : « *les biens communs ne sauraient se limiter à des ensembles "naturels"* » (p. 116). Et c'est ce qu'on retrouvera plus loin à propos des communs sociaux : « *tout commun est "social" par construction : il n'existe en effet pas de commun, quel que soit son "substrat" ou son objet, qui ne soit assis sur une construction institutionnelle qui assure l'accès à une ressource partagée, sa gouvernance et la reproduction de cette ressource à long terme.* En ce sens, l'expression "commun social" est bien une sorte de pléonasme, d'incongruité. » (p. 121). C'est sans aucun doute très juste, autant que le commun qui n'est pas commun est un non-sens.

<sup>4</sup> Il faut insister sur ce point parce que combien d'écologistes croient que l'eau qui dévale les montagnes est naturellement un bien commun. Non. L'eau existe naturellement sur la Terre, mais la connaissance et la protection de l'eau sont construites. Pour le dire de manière imagée, mais qui pourra servir plus loin au moment de discuter de la personnalisation de la nature : l'eau ne descend pas les pentes en disant « attention, c'est moi l'H<sub>2</sub>O ».

<sup>5</sup> J'avais soulevé cette question dès la parution du livre d'Ostrom, consécutive à son obtention du prix de la Banque de Suède. Jean-Marie. Harribey, « Le bien commun est une construction sociale », *L'Économie politique*, n° 49, janvier 2011, p. 98-112, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/soutenabilite/biens-collectifs.pdf>, repris et développé dans *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013, et dans *Le trou noir du capitalisme*, *op. cit.*

<sup>6</sup> Cela constitue le paragraphe numéroté 3 de ce troisième chapitre. Or il n'y a pas de paragraphe numéroté 2. C'est l'occasion de dire que l'éditeur a négligé de vérifier la numérotation des paragraphes, la table des matières, ainsi que l'ordre alphabétique de la bibliographie en fin d'ouvrage, qui est un sacré méli-mélo.

C'est ici que B. Coriat aborde une discussion au sujet des services publics en comparant la notion de service public à celle de bien commun. Au fondement du service public se trouvent trois principes, écrit-il : la continuité de l'offre, l'égalité d'accès et l'adaptation aux besoins collectifs évolutifs et à l'intérêt général (p. 126 et suiv.). Suit alors un va-et-vient entre une analyse de la crise des services publics dans la période néolibérale que nous connaissons et une critique du principe même des services publics. Mais la dégradation des services publics s'explique-t-elle parce que les trois principes ci-dessus étaient mauvais, inadaptés ou insuffisants ou bien parce qu'ils n'ont pas été ou plus appliqués ? B. Coriat penche pour la première hypothèse car « la longue et fondamentale dérive que connaissent les services publics, et qui a conduit à leur dégradation, a été rendue possible par l'ambiguïté fondamentale qui touche à leur constitution même, et partant à leur gouvernance » (p. 131). Et, ajoute-t-il aussitôt, « conçus initialement comme services devant être ceux du "public", le rôle toujours plus important tenu par l'État dans le financement et la gouvernance de ces services a conduit à une situation dans laquelle, sans que les partenaires sociaux associés à sa gouvernance lorsque c'était le cas, aient pu s'y opposer, l'État a pu procéder à des modifications drastiques dans l'administration des biens et des services dont la gestion lui avait été confiée. Ce parce que nombre des éléments du domaine public (tangibles comme intangibles) qui entrent comme support et infrastructure de la fourniture du service public ont fini par acquérir le statut de biens privés du public, de biens qui relèvent de la propriété pleine et entière de l'administration à qui, en toute logique, il été reconnu aussi le droit des les aliéner. » (p. 132) Ainsi, dans le cas des prestations sociales, « le rôle de gestionnaire dévolu aux partenaires sociaux s'est trouvé dévoyé » (p. 133).

Faisons le point. Premièrement, ce ne sont donc pas les attributs du service public qui posent problème, mais leur perte. L'exemple donné par B. Coriat est d'ailleurs éclairant et il se retourne contre l'idée de « l'ambiguïté fondamentale » constitutive qui entacherait le concept de service public. Le principe des retraites publiques que l'on appelle par répartition n'est pas la cause leur dégradation, ce sont les contre-réformes menées sans relâche qui le sont. Cela signifie que l'on est en droit de contester logiquement, avant de le faire politiquement, la thèse selon laquelle on toucherait du doigt « l'un des nœuds essentiels de la différence entre la doctrine du service public telle qu'elle s'est élaborée et a évolué et la théorie des communs » (p. 136). On notera au passage que la première serait une « doctrine » et que la seconde serait une « théorie », ce qui dévalorise le service public par rapport au bien commun. Fondamentalement, il me semble qu'il y a un défaut de logique dans l'argumentation consistant à imputer à un principe la responsabilité de son contournement.

Deuxièmement, si l'on peut dégager un point de large consensus entre la plupart de ceux qui sont intervenus dans la théorisation du et des communs, il concerne l'auto-gouvernement par les concernés des ressources auxquelles ils délivrent le statut de commun. Si l'on ne veut pas perdre tout le monde dans un labyrinthe sémantique, le commun est ce qu'ils font ensemble au sujet des communs qu'ils ont ensemble. Il n'y a donc pas quatre ou cinq (voire davantage) niveaux de compréhension<sup>7</sup> : le pool du réservoir commun de ressources (dont on ne sait s'il est naturellement commun<sup>8</sup>), le commun qui n'est pas commun (car non gouverné), le commun et/ou les communs et/ou les biens communs (sans que l'on soit en mesure de distinguer, entre le singulier et le pluriel, la présence ou non dans l'appellation de « biens », ce qui ressort du substrat et du gouvernement de celui-ci), sans oublier *le bien commun*<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Dans le livre, il me semble décompter cinq dénominations différentes, sans compter celle *du* bien commun.

<sup>8</sup> La mention « des "communs globaux" ou des grands écosystèmes "naturels", dont le climat ou l'Amazonie sont des illustrations emblématiques » (p. 149-150) continue de jeter le trouble.

<sup>9</sup> On ne peut pas ne pas remarquer que, dans l'éventail des contributions sur le ou les communs, B. Coriat fait le tri. Par exemple, en langue française, une contribution considérée comme importante, quoique critiquable, fut

Il se pourrait donc, en tout cas c'est l'hypothèse que j'avance et qui peut être discutée, que, sur les bases précédentes posées par B. Coriat, l'opposition entre service public et bien commun soit largement surjouée. En miroir de la partition jouée par certains partisans du concept d'État social qui disent pis que pendre du concept de bien commun. Pour ma part, j'inclinerais à penser que la sauvegarde des services publics exige qu'ils soient auto-gouvernés et non pas abandonnés entre les mains d'un État sans contrôle (donc incorporant le principe mis en valeur par la théorie des communs) et que la promotion des biens communs ne s'exonère pas (au motif que la décentralisation a du bon, que les petites communautés savent mieux que les grandes) du souci de la propriété collective. Bref, plus de complémentarité que d'opposition entre les deux concepts. Inversement, ni le service public, ni le bien commun à la Ostrom, ne résument à eux seuls la transformation de la société à opérer<sup>10</sup>.

Tout ce qui précède ne relèverait que de l'exégèse pour l'exégèse si des considérations concrètes et politiques n'en dépendaient pas. Ainsi se pose la question de « faire de l'administration un simple "mandataire" » (p. 136)<sup>11</sup>. Il s'agit de savoir qui est le souverain et qui est celui qui rendra compte de l'application du mandat qui lui a été confié par ses mandants. B. Coriat souligne l'importance des institutions à imaginer pour cela, et il cite l'exemple de la Convention citoyenne pour le climat, mais qui pourrait être nuancé : peut-on affirmer sans en dire les limites que « avec la Convention citoyenne sur le climat, la gouvernance des biens communs a trouvé l'une des formes appropriées de son exercice » (p. 149) ?

En allant plus loin, B. Coriat se réfère à l'anthropologue Philippe Descola « dans sa quête d'une relation entre "humains et non humains" pacifiée (p. 150). Il s'agit pour ce dernier « d'envisager un dispositif dans lequel ce seraient plutôt des écosystèmes ou des systèmes d'interactions entre humains et non humains qui seraient porteurs de droits dont les humains ne seraient que des usufruitiers ou, dans certaines conditions, des garants. Dans un tel cas, l'appropriation irait des milieux vers les humains, et non l'inverse. » (p. 155-156). Il est toujours un peu délicat d'émettre des réserves sur une thèse défendue par le titulaire de la chaire d'anthropologie au Collège de France, mais osons deux questions, sinon remarques.

Premièrement, pour qu'il y ait mandataire, il faut qu'il y ait mandat ; pour qu'il y ait mandat, il faut qu'il y ait mandant en mesure d'exprimer le mandat. Qui exprimerait le mandat des écosystèmes ? Soyons un peu matérialiste : la nature parle-t-elle ? Comme la réponse est non, l'humain exprimerait ce qu'il comprend de ce qu'il constate ; il serait donc à la fois le mandant et le mandataire « garant », ce qui invalide les deux notions. Cet imbroglio met à terre la possibilité de calquer telle quelle la notion juridique de droit propre à l'humain sur la nature. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : cela renforce au plus haut l'exigence de *devoir*, au sens basique kantien, de l'humain envers toutes les formes de vie.

---

celle Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, La Découverte, 2014. Pourquoi nulle mention, même pour sen démarquer ? Nul ne sait, les batailles académiques ont leur secret. Pour ma part, j'avais proposé des remarques critiques de la position Dardot-Laval dans « Pour une conception matérialiste des biens communs », *Les Possibles*, n° 5, Hiver 2015, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-5-hiver-2015/dossier-les-biens-communs/article/pour-une-conception-materialiste-des-biens-communs>, où je suggérais de mettre en relation dialectique le substrat réel et l'ensemble des rapports sociaux que nouent les humains pour s'en partager l'usage ou en préserver l'existence. En somme, un matérialisme des biens communs qui correspondrait à celui qui, sur un plan plus général, ne sépare pas l'infrastructure des rapports sociaux, des représentations de ceux-ci et des institutions les encadrant.

<sup>10</sup> On peut trouver une idée voisine chez Serge Audier, *La cité écologique, Pour un éco-républicanisme*, La Découverte, 2020, p. 468 : « Les communs et le principe du commun peuvent prendre place dans la définition et la construction d'une cité écologique, mais sans l'épuiser ».

<sup>11</sup> Il semblerait qu'il y ait une grosse coquille page 137 qui inverse la définition du mandant et du mandataire, sinon je ne comprends pas la dernière phrase de cette page.

Deuxièmement, y aurait-il un lien entre l'imbroglia précédent et l'incertitude concernant la définition des biens communs. Descola écrit : « Il est ainsi urgent de redonner aux biens communs leur sens premier, non pas tant d'une ressource dont l'exploitation serait ouverte à tous, que d'un milieu partagé dont chacun est comptable. »<sup>12</sup> Le sens premier des biens communs serait-il d'être naturels ? Si c'était le cas, on retrouverait le même problème que celui rencontré plus haut : la construction sociale est un impératif, aussi bien pour la délimitation de ce qui sera déclaré commun que pour la définition des devoirs à l'égard des non-humains et des écosystèmes. Dans tous les cas, cette construction est proprement humaine, et, à mon sens, dire cela n'enlève rien à l'importance de l'enjeu<sup>13</sup>.

## Le bien commun

Le bien commun donne-t-il la clé de tous ces mystères s'il doit être l'objectif des politiques publiques ? C'est à cette question qu'est consacré le quatrième et dernier chapitre du livre de B. Coriat. On soulignera et approuvera la problématique posée : « le contenu et la définition *du* bien commun (entendu au singulier) sont nécessairement situés au carrefour des configurations qui traitent à la fois de l'organisation des hommes et de leur rapport à la nature » (p. 164). En d'autres termes, une façon d'habiter la Terre<sup>14</sup> : l'œcumène. En prendre soin est « la recherche du bien commun » car « relève du bien commun tout ce qui a trait à la préservation et à l'enrichissement de l'œcumène, à la manière *que se donne l'homme* d'habiter la terre et la planète » (p. 166-167, souligné par moi, JMH). On ne saurait mieux dire l'unicité du mandant et du mandataire vue précédemment et donc l'inanité d'une telle distinction ici.

Plus intéressantes sont les suites politiques que donne B. Coriat. Il propose de revisiter les catégories traditionnelles de la politique économique : relance, offre, demande..., c'est-à-dire grosso modo les catégories des politiques keynésiennes traditionnelles. En effet, les exemples abondent où l'approche habituelle ne convient plus : relancer l'aéronautique ? aider la filière sucrière en autorisant les néonicotinoïdes ? Il vaut mieux repenser en termes de « pôles d'activité » en « mettant l'accent sur le "soin" » (p. 174 et suiv.). Ce qui permet, selon lui de « repenser les services publics, de redéfinir leurs frontières et d'inclure les activités qui doivent être "mises hors marché" – et chaque fois que nécessaire de replacer le service public au centre des activités » (p. 178). On ne peut qu'approuver, ce qui relativise la critique du concept de service public à laquelle l'auteur s'était livré précédemment. On retrouve aussi l'idée que la décroissance de certaines productions s'accompagnera de la promotion d'autres. Également, l'idée d'un revenu garanti « pour rendre effective la transition dans l'emploi », à ne pas confondre, précise B. Coriat, avec le revenu inconditionnel<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Philippe Descola, « Humain, trop humain ? », *Esprit*, Décembre 2015, <https://esprit.presse.fr/article/philippe-descola/humain-trop-humain-3853>. Au passage, je me permets de signaler que Descola se trompe dans ce texte quand il pense que, chez Ostrom, le problème de la propriété est résolu, alors que la rivalité entre les communs n'a pas disparu. En revanche, dans ce texte, il a raison de distinguer l'anthropisation de la Terre (grosso modo depuis le néolithique) de l'Anthropocène beaucoup plus récent, alors que B. Coriat ne le fait pas (p. 165).

<sup>13</sup> On pourra lire la contribution très nuancée du juriste François Ost, « La personnalisation de la nature et ses alternatives » au dossier « Vers la fin de la séparation société/nature ? », *Les Possibles*, n° 26, Hiver 2021-2021, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-26-hiver-2020-2021/dossier-vers-la-fin-de-la-separation-societe-nature/article/la-personnalisation-de-la-nature-et-ses-alternatives>.

<sup>14</sup> Voir Sarah Vanuxem, *La propriété de la terre*, Marseille, Éd. Wildproject, 2018 ; « La propriété comme pouvoir d'habitation, non de domination », *Socialter*, « Renouer avec le vivant », Hors-série, n° 9, Décembre 2020-février 2021, p. 101-103.

<sup>15</sup> Cette idée est avancée par B. Coriat en une ligne dans le texte et dans une note de bas de page, sans aucune référence, alors qu'il existe une énorme littérature à ce sujet, à laquelle ont même participé ses amis, et qui est au centre de beaucoup de discussions au croisement du social et de l'écologie.

On se demande pourquoi B. Coriat a adopté sans nuance le discours aujourd'hui convenu sur le PIB (p. 182 et suiv.), discours qui part d'un lieu devenu commun (sans relever *du bien commun* !), à savoir que le PIB ne mesure que la valeur ajoutée économique, pour aboutir au pire de la théorie néoclassique qui s'apitoie sur les « externalités » non prises en compte et qu'il faudrait « ré-intérioriser », alors qu'elles n'ont pas, par définition, de prix de marché. Et on ne pourrait critiquer Jean Tirole parce que ce chef étoilé de l'économie croit qu'il suffit de porter remède aux « défaillances du marché » pour définir le commun (p. 163), si on retenait à notre tour l'idée de les prendre en compte (p. 185). En revanche, tout le monde pourra vérifier que « *l'investissement public massif capable d'assurer la bifurcation et le passage vers la transition* » (p. 186), magnifié à juste titre par B. Coriat, est une composante du PIB.

La même chose peut être dite sur la santé, qui constitue le dernier thème abordé par B. Coriat. Développer les soins et les outils de la santé rentrera dans le PIB, sans que le PIB soit l'objectif<sup>16</sup>. Au-delà, le cas de la santé publique est pour B. Coriat l'occasion de « faire évoluer les services publics vers des communs sociaux » (p. 190). Et de plaider pour une refonte du système public de santé, pour le « "communaliser", au sens de [lui] donner ou redonner l'esprit du commun », en « revitalisant » l'égalité dans l'accès et la gouvernance (p. 190). C'est très juste. Mais on pourrait tout à fait retourner l'idée pour en tirer une réciproque : « publiciser » les biens communs en garantissant l'accès, détaché de toute propriété privée. À l'appui de cette réversion, on lira ce que propose B. Coriat lui-même, à la suite du *Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire* d'André Grimaldi & al : au premier rang des objectifs, il s'agit de refaire un pôle hospitalier public. Mais la condition *sine qua non* pour y parvenir est de résoudre la « question critique de la gouvernance » (p. 200). On retrouve donc le point clé de départ, considéré comme spécifique aux biens communs.

La notion de bien public ou collectif a une histoire particulière dans la théorie économique. Elle fut initialement captée par la théorie néoclassique (avec Samuelson et Musgrave dans les années 1950 : les *public goods*) : elle était marquée par son association avec des caractéristiques prétendument intrinsèques et naturelles aux biens (non-rivalité et non-exclusion) et par l'existence de rendements croissants dans la production de ces biens. La conception des communs attachée à leur caractère de construit social a permis de dépasser cette approche. Cependant, parallèlement, s'est développée au sein de l'ONU et de diverses instances internationales une réflexion sur la santé comme bien public mondial<sup>17</sup>. En quoi la notion de bien public mondial appliquée à la santé se rapproche-t-elle ou diffère-t-elle du bien commun santé ?<sup>18</sup> Un approfondissement dans cette direction serait tout à fait bienvenu. Plus

---

<sup>16</sup> Contrairement à ce que laissent entendre les reconstruc-teurs d'indicateurs de richesse et autres partisans de la santé à la place du PIB, qui croient tous que la croissance du PIB est l'objectif du capitalisme. Le PIB n'a jamais été le phare du capital, car celui-ci a les yeux rivés sur le taux de profit. Et, quand on voit les gouvernements faire tout ce qu'il faut pour brider l'emploi, on peut douter de l'authenticité de leur discours sur la croissance du PIB comme seul remède contre le chômage, puisque, de toute façon, ils ne veulent pas entendre parler de réduction du temps de travail.

<sup>17</sup> La notion de bien public mondial fut introduite notamment par Inge Kaul il y a plus de vingt ans, par exemple dans « Biens publics globaux, un concept révolutionnaire », *Le Monde diplomatique*, juin 2000, <https://www.monde-diplomatique.fr/2000/06/KAUL/2359>. Voir aussi le « triangle de Kaul et Mendoza » dans Inge Kaul et Ronald U. Mendoza, « Promouvoir la notion de bien public », in I. Kaul, P. Conceição, K. Le Goulven, R.U. Mendoza (Eds), *Fournir des biens publics mondiaux. Gérer la mondialisation*, New York, PNUD et Oxford University Press, 2003. Voir aussi Tedros Adhanom Ghebreyesus, « Faire des outils de lutte contre le coronavirus des biens publics mondiaux », *Le Monde*, 7 janvier 2021 ; ainsi que le collectif derrière Stéphane Besançon & al., « Contre le Covid-19, il faut assurer à l'Afrique un accès au vaccin », *Le Monde*, 19 janvier 2021.

<sup>18</sup> Pour un examen, voir Bruno Boidin, « Économie politique de la santé comme bien public mondial », *La Revue de la régulation*, n° 17, Printemps 2015, <https://journals.openedition.org/regulation/11128> ; « Bien public mondial (approche économique) » in Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochefeld, *Dictionnaire des biens*

globalement encore, on pourrait montrer que bien commun et service public, dans des problématiques très voisines et à mon sens complémentaires, seraient antagoniques avec la promotion du « capital naturel » en vogue dans l'approche dominante de l'environnement<sup>19</sup> pour en faire une nouvelle catégorie de marché.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, au milieu d'une crise du capitalisme mondial, les concepts de *bien commun* et de *biens communs* ont fait faire un pas en avant théorique et politique important. Ils permettent de dessiner les contours de ce que pourrait être un programme démocratique de transition soutenable socialement et écologiquement. En effet, ils remettent en cause l'héritage du droit romain qui a longtemps servi à définir la propriété privée par le triptyque *usus, fructus, abusus*. Progressivement, on voit se dessiner une conception où la propriété de la terre ne serait pas un droit absolu sur elle, mais une manière de l'habiter.

Pour terminer, on pourrait se demander si la démocratie et son introduction dans toutes les sphères de la société, dans toutes les institutions, ne sont pas les problèmes clés à résoudre de manière générale. À ce titre, les biens communs perdraient leur originalité et la démocratie et ladite gouvernance gagneraient en généralité. Cette généralité permettrait de dépasser certaines apories ostromiennes qui tiennent à la non-prise en compte du fait qu'on ne peut pas séparer le commun et les communs des rapports sociaux dans lesquels ils sont construits. Chercher cette généralité obligerait à voir, derrière la propriété privée, le système capitaliste dans sa globalité. Mais on ne peut pas tout demander à un seul livre<sup>20</sup>, surtout écrit dans l'urgence des urgences sanitaires au cours de cette année détestable 2020. Gageons qu'un engagement de la société à ériger en communs tout ce qui fait la trame de la vie, à redonner aux services publics leur pleine responsabilité de l'intérêt général (synonyme *du bien commun*) et à renouveler la démocratie, permettrait d'éclairer progressivement quelques zones d'ombre qui subsistent dans la théorisation des communs. Afin, comme l'écrit Benjamin Coriat en conclusion, de pouvoir dire « bienvenue au XXI<sup>e</sup> siècle ».

---

*communs*, PUF, Quadrige, 2017, p. 94-98. Voir aussi Jérôme Ballet, « Propriété, biens publics mondiaux, bien(s) commun(s) : Une lecture des concepts économiques », *Développement et territoires*, Dossier 10, 2008, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/5553?lang=en>. Et Philippe Boudes et Catherine Darrot, « Biens publics : construction économique et registres sociaux », *La Revue de la régulation*, n° 19, 1<sup>er</sup> semestre 2016, <https://journals.openedition.org/regulation/11805>.

<sup>19</sup> Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.* ; « Développement soutenable (approche économique) », in Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochefeld, *Dictionnaire des biens communs*, PUF, Quadrige, 2017, p. 355-359, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/soutenabilite/dico-communs-developpement-soutenable.pdf>; et « Valeur », p. 1193-1197, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/valeur/dico-communs-valeur.pdf>.

<sup>20</sup> Voir dans la bibliographie du livre de B. Coriat un aperçu de ses autres travaux.